

Conseil d'École du 19 mars 2018

Accueil et présentation (tour de table)

Présents

Directeur	M. LEMAU (Président de séance)
Mairie	M. VAN DEN EYNDE, M. THOMAS
Parents d'élèves délégués	Mmes CAILLARD, DAMERON, QUENTRIC, SIMON, JOUANNEAU, M. BOCHEREAU, M. THUDOR
Enseignants	Mrs. LE NEEL, PIQUEMAL, CHARPENTIER, BOCCACINO, CAVELLEC, Mmes FORMET, LAINE

Absents excusés

Inspectrice de l'Education Nationale	Mme LE SAINT
Mairie	Mme DEBROISE,
Enseignants	Mme CADJET, Mme LAVAUX, Mme RIFFARD

secrétaire de séance : Mme CAILLARD

1- Prévision d'effectifs à la rentrée de septembre 2018

Actuellement : 179 élèves dont 9 LSF
5 radiations / 4 inscriptions depuis le début de l'année

Rentrée 2018 : prévision de 199 élèves
47 CP, 36 CE1, 39 CE2, 36 CM1, 33 CM2, 8 LSF dont (1 CM2, 3 CE2, 2 CE1, 2 CP)

=> **ouverture d'une 9^{ème} classe dans l'école** (ouverture déjà validée aujourd'hui)

Les effectifs pouvant encore évoluer (déménagements, arrivées), les répartitions par classe ne sont pas encore faites.

Question des parents élus : où se situera cette nouvelle classe ?

Elle sera très probablement située à la place de la salle d'étude à l'étage.

Il restera alors 3 salles communes :

- la salle d'art et science (pas convertible en salle de classe en raison des branchements électriques)
- la salle informatique
- la salle polyvalente

Question des parents élus : est-il possible d'intégrer cette hausse d'effectif à la cantine ?

Actuellement 84% des enfants mangent à la cantine. L'année prochaine il semble possible de faire 3 services d'une soixantaine d'enfants (reste encore à vérifier).

M. Van Den Eynde : la ville a également la possibilité de modifier le périmètre scolaire pour réduire les effectifs de la cantine mais cette solution ne semble pas envisagée aujourd'hui.

=> un point de vigilance est remonté par les parents élus sur les impacts de cette croissance d'effectif sur le fonctionnement de l'école au quotidien

Point particulier sur la classe LSF

A ce jour, les élèves sont en inclusion dans les autres classes dans plusieurs domaines (Maths, Découverte du monde ou Sport) accompagnés d'une seule AVS sourde. Mme Garnier, l'AVS

entendante et signante qui était venue renforcer l'équipe en janvier est partie et n'est pas remplacée. Son remplacement est prévu mais difficulté à trouver le même profil : AVS entendante et signante.

Difficultés constatées pour réaliser les temps d'inclusion car ils ne sont pas possibles sans personnes aidantes, pour signer les consignes demandées par les enseignants notamment. Les temps d'inclusion ont donc été réduits.

Une réunion a eu lieu avant les vacances avec l'inspecteur de l'éducation nationale pour faire le point sur l'organisation de la classe suite au départ de l'AVS entendante.

Une réunion a eu lieu mardi 13 mars entre le président de l'APES et l'inspection d'académie pour parler du dispositif ULIS. Mr Lemau n'a pas eu de retour sur cette réunion.

Demande des parents élus d'organiser une réunion spécifique sur le fonctionnement de la classe, en présence des parents de la classe et des parents élus :

Une réunion est envisagée avec les parents sourds. Des parents élus pourront se joindre à celle-ci dès lors qu'elle sera programmée en accord avec l'IEN.

2- Bilan de l'évaluation sur les rythmes scolaires réalisé par l'IFE (Institut Français de l'Education)

L'IFE en collaboration avec la Ville de Rennes a demandé à 5 écoles rennaises (dont Châteaugiron-Landry) leur collaboration pour une étude sur la liaison temps scolaires/périscolaires à travers une thématique définie par l'école (enseignants/REL) et la mise en place de règles concertées.

Objectif : mise en place de règles concertées entre enseignants et animateurs permettant une réponse identique auprès des enfants, notamment ceux dont le comportement est déviant. Amélioration du climat scolaire.

Problèmes remontés : pas de temps partagés entre les animateurs et les enseignants. Ces travaux ont permis de travailler sur la mise en place d'outils communs aux enseignants et animateurs : règles de vie dans les espaces communs (montage photo/ rappel de smileys) / cahier d'incident / régulation des interventions et sanctions concertées / aménagement des espaces communs.

Les élèves sont aussi amenés à participer : forum / conseils d'élèves / mise en place de messages clairs / comprendre et adopter la laïcité par la verbalisation des différences/ressemblances interindividuelles et des émotions en s'appuyant sur les actions mises en place sur le temps scolaire.

Constat remonté par l'équipe enseignante : les enfants sont dans un état d'excitation incompatible avec la reprise des cours l'après-midi et cela entraînerait des tensions et conflits entre enfants.

Ouverture de la discussion sur le temps de la pause méridienne qui serait trop long. Les enseignants proposent de la réduire d'1/4 d'heure, soit un retour en classe à 14h avec la généralisation de la fin des heures de classes à 16h qui ouvrirait la possibilité d'ateliers après la classe.

A la rentrée prochaine, la Ville de Rennes a décidé de ne pas changer le rythme scolaire, à savoir rester sur les 4,5 jours travaillés par semaine et il ne sera pas demandé de dérogation particulière pour l'école. Néanmoins, M. Lemau souhaiterait demander une dérogation spécifique à l'école pour pouvoir avancer le début de la classe à 14h, avec une fin prévue de la classe à 16h.

Cette demande devra faire l'objet d'un conseil d'école exceptionnel et devra être appuyée par l'équipe enseignante et les parents élus. Demande conjointe à relayer auprès de la Ville qui décidera ou non de l'application du changement d'horaire.

Remarque des parents élus sur le fait que ce qui crée le chahut sur cette phase de transition est peut être plutôt le passage de relais à faire entre les animateurs de la Ville présents le midi et les enseignants. Le fait d'avancer ce 1/4 d'heure ne résoudrait peut-être pas le problème. Ensuite d'après

un vote interne lors d'une réunion parents d'élèves, les parents ne seraient pas favorables à un raccourcissement de la pause méridienne, mais ils restent ouverts à la discussion avec l'équipe enseignante.

Remarque de Mr Lemau sur la possibilité de raccompagner les enfants directement dans les classes par petits groupes. Pas possible selon Mr VAN DEN EYNDE car les animateurs ne peuvent être responsables des enfants sur le créneau de l'Education Nationale (entre 14h10 et 14h15).

Points restants à vérifier :

- l'heure de fin de mission des animateurs (les contrats ont été rallongés de 5 min pour pouvoir faire la transition soit 14h10?)
- l'heure de prise de fonction des enseignants (10 min avant le début de la classe soit 14h05 ?)
- à quelle heure les enfants passent ils sous la responsabilité des enseignants ?

Remarque des parents élus, si l'activité faite par l'enfant a lieu sur le temps du midi, c'est intégré dans le prix du repas. En revanche, si l'activité se fait après l'école, c'est un coût supplémentaire pour les familles.

Remarque de la Ville sur l'expérimentation dans des écoles de modification sur le temps d'étude :

- mélange des enfants en fonction du temps passé à faire les devoirs
- temps d'étude plus court pour les CP

Questions des parents élus sur la réforme des 'devoirs faits' prévue l'année prochaine : précisions attendues par l'IEN y compris par l'équipe enseignante.

Question des parents élus sur le climat scolaire : après quelques mois de relatif « apaisement », nous avons de nouveau des retours sur des difficultés dans les relations entre enfants sur les différents temps (récréation, périscolaire, couloirs...) : coups, chahut... Une action avec Liberté Couleur sur le respect entre enfants est annoncée (et attendue) depuis l'an dernier : où en est-on ?

Remarque de Mr Lemau : si des problèmes apparaissent il est important de venir en faire part à l'équipe enseignante pour pouvoir les régler. Il n'a pas été noté d'incidents particuliers ces derniers mois. L'équipe d'enseignants va présenter les projets en cours dans l'école.

3- Présentation des projets pédagogiques et périscolaires

Projets sur la thématique « vivre ensemble »

Projet Laïcité avec l'association Liberté Couleur - enseignant M. LE NEEL (classe de CE1/CE2)
- intervenant Julie Guegan : 6 interventions prévues sur l'occupation de l'espace dans la cour entre filles & garçons, film, travail sur les émotions et règlement des conflits (messages-clairs).

Projet débat philo avec l'association bénévole Savoir être et vivre ensemble

Mme FORMET (classes de CM1 et CE2/CM1) - intervention d'une heure 1 vendredi sur 2 - projet gratuit, non financé par la Ville

Demande des parents élus : serait-il possible d'avoir un interprète LSF pour que les enfants sourds terminent également les séances, il reste à ce jour 2 séances.

Mr Lemau va faire une demande d'interprète auprès de Mme Le Bec (mairie) pour accompagner les enfants sourds sur ces séances le vendredi.

Projet de ville laïcité - M. BOCCACINO (classe CM2): Travail sur les notions telles que l'identité et la citoyenneté, la liberté de conscience, les valeurs de la république. Les élèves visiteront au cours de ce projet des lieux de culte : une église, une synagogue, une mosquée et un temple bouddhiste ainsi que les services d'État civil.

Mais aussi les autres projets de l'école

Expositions au musée des Beaux-arts, au Bon Accueil (installations sonores) et la Criée pour les élèves de cycle 2.

Cycle 2 (CP) : **projet vélo** avec Florence Thébault dans le cadre des ateliers sportifs. Les élèves apprécient cette activité. Les séances ont permis de faire progresser les élèves qui ne maîtrisaient pas le vélo (roulettes). Une sortie au parc du Landry clôturera la session.

Stage piscine de 3 jours pour les CM2 pour valider leur palier 2 avant les vacances de printemps.

Mr PIQUEMAL (classe de CP) - **Projet insectes du jardin** / visite de l'écocentre de la Taupinais avec les petits débrouillards / 2 cabanes à insectes réalisées avec l'atelier bois ont été déposées à l'Écocentre, 3ème visite prévue en mai

CE1/CE2 : **projet cinéma** en avril

Projet Chorésignes avec Kerveiza - représentation corporelle et gestuelle avec la compagnie 10 doigts.

CM1 & CM2 : **projet de rédaction d'un journal de classe** avec une professionnelle de la rédaction jeunesse, visite de Ouest-France prévue le 17/5 à 21h45 pour les CM1 et 28/5 pour les CM2

CM1: **projet recyclage** avec l'association la Feuille d'érable et visite du centre de tri envisagé (attente retour Mairie)

Centenaire du 18 mai : la Ville de Rennes propose un rassemblement de tous les CM1 au Roazhon park

CM2 : spectacle au TNB pour échanger sur ce que l'on a entendu (sons différents dans les casques)

CE2/CM1: vote pour les Incorruptibles

Affiches réalisées lors de la semaine des droits de l'Enfant, elles sont exposées dans les couloirs en bas de l'école et un affichage par Clear Channel est également prévu dans les abribus de la Ville.

4- Budget et coopérative scolaire

Budget Mairie : budget alloué par la Ville de Rennes pour le fonctionnement de l'école. Ce budget sert à l'achat des fournitures scolaires et du matériel pédagogique pour l'année civile en cours. Il sert aussi à régler la reprographie (photocopieur / papier) et les abonnements aux périodiques (J'aime lire, Petit quotidien, Images Doc).

En 2017, le budget alloué est de 5 954€.

En 2018, le budget alloué est de 6 651€. En amputant (prévision) le budget de fonctionnement de l'école pour la reprographie et les abonnements, le budget par élève est de 25€.

Chaque enseignant est donc amené à passer les commandes en avril pour la rentrée de septembre en s'appuyant sur les prévisions des effectifs.

Budget de la coopérative scolaire : l'école adhère à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'école) pour gérer les dépenses et recettes survenant dans le cadre de la vie de l'école. Cette coopérative finance notamment les projets scolaires, les achats de matériels et fournitures n'entrant pas dans les crédits municipaux de fonctionnement et d'investissement. Cette adhésion permet à l'école, sous couvert de l'association, de disposer d'un compte bancaire pour gérer l'argent qui transite à l'école pour les diverses subventions de la ville ou de l'inspection académique.

Ce budget (année scolaire) est géré par le mandataire (directeur). A ce jour, le solde de la COOP est de 3 896€ auxquels il faut amputer l'argent alloué par la mairie pour les projets.

Remarque de Mr VAN DEN EYNDE : la ville de Rennes donne une prime exceptionnelle pour l'ouverture de la classe (environ 600 eur) mais elle ne sera disponible qu'à partir de janvier 2019, les budgets de la Ville étant établi sur l'année civile. Il y aura peut-être un décalage de trésorerie à prévoir sur le premier semestre l'année prochaine.

5- Questions des parents

- **Collège** : la nouvelle carte scolaire pour le collège entraîne-t-elle un nouveau découpage par rue ? (pour rappel : aujourd'hui, les enfants de l'école ne sont pas tous dans la zone de recrutement du collège du Landry, qu'en sera-t-il pour l'année prochaine? L'information intéresse les parents plus largement que la classe de CM2.)

Oui, le découpage va être à nouveau modifié. A la rentrée prochaine la totalité des élèves rattachés à l'école Chateaugiron-Landry (sans dérogation particulière) iront au Collège du Landry.

Lien vers la nouvelle carte scolaire :

<http://www.ac-rennes.fr/DSDEN35/cid114941/l-affectation-dans-le-2nd-degre-public-du-35.html>

- **Cour** : Serait-il possible de réinstaller quelques porte-manteaux dans le préau pour suspendre les affaires pendant les récréations / périscolaire et éviter que les affaires ne s'abîment.

Le choix a été de décorer le préau ce qui explique le démontage des porte-manteaux. Il n'est pas envisagé de les remettre. Il sera plutôt rappelé aux enfants de prendre soin à leurs affaires.

Remarque de Mr VAN DEN EYNDE : les nouvelles portes manteaux qui répondent aux nouvelles normes de sécurité ne sont pas pratiques car les gros manteaux n'y tiennent pas.

- **Suivi plus réguliers des bulletins scolaires** : volonté des parents de pouvoir avoir un suivi plus régulier entre deux bulletins. Dans certaines classes les professeurs donnent à signer le travail fait de la semaine tous les vendredis (cela permet aux parents de suivre ce qui a été fait la semaine et échanger avec l'enfant sur ce qu'il a réussi ou pas à faire); dans d'autres classes, il n'y a pas ce " travail" à signer. Donc le suivi de ce qui a été vu à l'école est plus aléatoire.

Mr Lemaux va rappeler à tous les professeurs de faire signer plus régulièrement le 'travail' effectué en classe afin que les parents aient un meilleur suivi.

Présentation des animations à l'initiative de l'APE :

- Un objet souvenir sera proposé par classe, il s'agit d'un gobelet réutilisable à personnaliser, thématique à choisir avec les enseignants
- une soirée cuisine du monde et des régions prévue le vendredi 6 avril à 19h dans la salle de motricité de la maternelle, vente de livres au profit de l'APE
- la fête de l'école aura lieu le 29 juin

La journée « Parents en classe » est prévue le mardi 24 avril au matin. (reportée au mercredi 23 mai au matin).

Président du Conseil d'Ecole

M. LEMAU

Secrétaire du Conseil d'Ecole

Mme CAILLARD